

(1)

(N° 83.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1895.

Projet de loi portant dérogation, pour l'année 1895, aux dispositions du 3^me alinéa de l'article 8 de la loi du 31 juillet 1883, relative à l'impôt sur le tabac (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. ANSPACH-PUISSANT.

MESSIEURS,

Les raisons qu'expose le Gouvernement et que corrobore la discussion qui a eu lieu dans la séance de ce jour, justifient absolument le projet de loi.

Votre Commission vous en propose unanimement l'adoption et le vote immédiat.

Le Rapporteur,
ANSPACH-PUISSANT.

Le Président,
P. TACK.

(1) Projet de loi, n° 79.

(2) La commission était composée de MM. TACK, *président*, ANSPACH-PUISSANT, IWEINS D'ECKHOUTTE, DE SAELEERS, HÉCO, LÉON DE FUISSEUX et DELBENE.